

QUALIFICATION-CHANTIER: MODE D'EMPLOI!

LA CAPEB VIENT DE REMPORTER UNE BELLE VICTOIRE
AVEC LA MISE EN PLACE DE LA QUALIFICATION-CHANTIER.

Ce nouveau dispositif donne la possibilité aux entreprises qui n'ont pas de qualification RGE, parce qu'elles réalisent peu de travaux de rénovation énergétique, de bénéficier d'un audit "chantier par chantier" afin que leurs clients puissent accéder aux aides publiques (CEE, MPR). Pour l'entreprise, l'avantage consiste à développer le nombre de travaux de performance énergétique réalisés, tout en conservant un haut niveau de qualité pour les clients. De son côté, la CAPEB souhaite encourager et favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique tout en permettant aux particuliers de bénéficier des différents dispositifs d'aides aux travaux. Un dispositif gagnant-gagnant qui est aussi ouvert aux entreprises déjà qualifiées RGE.

La qualification-chantier permet, de manière encadrée, aux entreprises non RGE, de donner accès à leurs clients aux aides de la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', CEE...). À titre expérimental, et pour une durée de deux ans, il est désormais possible, pour une entreprise du bâtiment, de déroger aux critères de la qualification RGE pour un maximum de 3 chantiers.

La gestion de l'expérimentation est assurée par les 3 organismes de qualification:

■ QUALIBAT ■ QUALIT'ENR ■ QUALIFELEC

BON À SAVOIR

Le forage géothermique, l'offre globale, les panneaux solaires photovoltaïques et l'audit énergétique sont exclus du dispositif.

CALENDRIER



MARS 2021:
Pour les catégories
de travaux RGE non EnR

AVRIL 2021:
Pour les travaux
RGE EnR

> QUEL EST LE PRINCIPE ?

Contrairement à une qualification RGE, une qualification-chantier n'est valable que pour un seul chantier, identifié par trois critères : une adresse, une catégorie de travaux et une date de début des travaux.

Au préalable, pour accéder à la "qualification-chantier", l'entreprise doit :

- Répondre aux exigences simplifiées des critères de la qualification chantier
- Savoir que chaque chantier concerné sera audité de la même façon qu'un chantier RGE

Il convient de respecter les critères d'accès suivants :

- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire, de cessation d'activités
- Être à jour de ses obligations relatives au paiement des cotisations sociales et des impôts et taxes
- Fournir les attestations d'assurances relatives à l'activité concernée par la qualification chantier demandée
- Fournir la preuve d'activité d'au moins deux ans (les entreprises nouvellement créées sont exclues du dispositif)

BON À SAVOIR

Pour les énergies renouvelables, il faut désigner un responsable technique de chantier formé aux EnR.



Une entreprise qui participe à cette expérimentation ne peut pas se prévaloir d'être qualifiée RGE. Dans l'hypothèse où l'entreprise serait qualifiée RGE et qu'elle expérimente la qualification chantier dans un domaine pour lequel elle n'est pas RGE, elle ne pourra pas se prévaloir d'être qualifiée RGE pour le domaine expérimenté !



Il faut que le chantier de travaux de performance énergétique concerné soit : éligible aux aides, audité suivant les grilles de contrôle RGE, et que l'entreprise respecte des conditions minimales

> COMMENT ÇA MARCHE ?



> QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE ?

La qualification-chantier même si elle est une expérimentation destinée en priorité aux entreprises non RGE reste un dispositif extrêmement encadré.

DEVIS

- Mentions du devis RGE à respecter (sauf référence à la qualification RGE)
- Clause suspensive dans le devis au cas où la qualification-chantier ne serait pas acceptée
- Mention que le chantier doit pouvoir être audité dans les 3 mois suivants la réalisation des travaux

AUDIT

- Utilisation des nouvelles grilles d'audits RGE
- À réaliser dans les 3 mois suivants la fin du chantier
- En cas d'écart, l'entreprise doit corriger et un nouvel audit peut être demandé
- Si l'audit n'est pas conforme (écarts non levés), la qualification-chantier peut être retirée

SUITE À L'AUDIT



L'entreprise reçoit le rapport d'audit



L'organisme de qualification complète la plateforme "Qualification-chantier"

TARIFS

Le coût de la qualification-chantier s'établit à :

450€ HT
chez QUALIBAT

500€ HT
chez QUALIT'ENR,
puis 430€ HT pour chaque autre qualification-chantier
si elles sont réalisées la même année

incluant les coûts d'audit, les frais de gestion et l'accompagnement

La qualification-chantier est obtenue uniquement après un audit conforme. Toute non-conformité majeure (telle que définie par les grilles de contrôle) pourrait exclure l'entreprise du dispositif. Elle ne pourrait alors plus demander de qualification-chantier.



- Une expérimentation de deux ans pour trois chantiers maximum
- Une catégorie de travaux par qualification-chantier
- La qualification-chantier n'est valable que pour un chantier à la fois
- La sous-traitance est interdite
- La bonne connaissance des DTU est requise pour appliquer les règles de l'art et éviter les non-conformités lors de l'audit
- L'utilisation des grilles d'audit RGE révisées et en vigueur depuis le 1^{er} janvier est requise
- Le dispositif est aussi ouvert aux entreprises déjà RGE



POUR EN SAVOIR +

<https://api.faire.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/RGE-chantier-par-chantier.pdf>